

**Délibération n° 2025-09-32**

**Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et France Alzheimer Rhône**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Muriel BETEND, Madame Virginie DEMARS, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE.

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Excusé-e-s :**

Monsieur Nicolas BOILLOUX, Monsieur Mamadou DISSA, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Monsieur IMBERT Philippe, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Mesdames, Messieurs,

France Alzheimer Rhône a pour objectif général de soutenir les aidants familiaux et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Les missions de l'association s'articulent autour de ces grands axes :

- Actions et animations en direction des personnes atteintes de la maladie, séjours de vacances aidants-aidés
- Soutien psychologique et groupes de parole
- Formation des aidants et des professionnels
- L'association est membre de l'Union Nationale des Associations France Alzheimer.

Le CCAS est engagé dans un partenariat avec l'association France Alzheimer Rhône de longue date. Ce partenariat concernait principalement l'ancien lieu de répit qui accueillait de façon séquentielle des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée pour offrir du répit aux aidants, et qui portait également la plateforme de répit.

La fermeture du lieu de répit début 2024 a été l'occasion de repenser l'accompagnement des aidants :

- La plateforme d'accompagnement et de répit est désormais co-portée avec l'OVPAR au sein de la Maison des Aînés, centralisant ainsi l'ensemble de l'offre seniors à destination des personnes âgées et de leurs aidants.
- L'accueil séquentiel est proposé au sein de l'EHPAD Camille Claudel, établissement spécialisé dans l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Dans ce cadre, il est proposé de formaliser le partenariat entre le CCAS de Villeurbanne et France Alzheimer Rhône au travers d'une convention sans contrepartie financière :

- En lien avec la plateforme d'accompagnement et de répit : formation des aidants de personnes vivant à domicile (deux sessions par an) et groupes de parole
- En lien avec l'EHPAD Camille Claudel : formation des aidants des résidents de l'EHPAD et temps d'échanges avec les professionnels de l'EHPAD sur la place des aidants.

Nous vous demandons, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe, ainsi que tout document s'y afférant.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original

Villeurbanne, le 2 octobre 2025

Le Président

Cédric Van Styvendael

